

Abu Dhabi discute internationalement de la protection du droit d'auteur

Posté par: Karim

Publiée le : 3/3/2010 0:29:37

Petite remise à l'heure des pendules, durant le 7e Symposium qui se déroulait dimanche et lundi à Abu Dhabi. Et en ouverture, Herman P. Spruijt, président de l'Union internationale des Éditeurs : « Le droit d'auteur est le principe juridique qui exprime le respect de la société pour les auteurs et les éditeurs, et protège l'intérêt commercial de leurs créations. Il est au coeur de la relation entre les auteurs et les éditeurs. »

Publishing Perspectives offre en effet un compte-rendu complet de cette réunion. Car 250 personnes venues de 53 pays étaient présentes - presque autant que celle qui s'était tenue à Montréal, avec 350 invités.

Pour Zaki Anwar Nusseigbeh, vice-président du conseil des directeurs de l'Autorité de la Culture et du Patrimoine, le fait que ce symposium se tienne dans la ville montre également que les régions de langue arabes progressent dans la professionnalisation de l'édition.

Sentiment confirmé par Jens Bammel, secrétaire général de l'UIE. L'idée est d'apporter les questionnements des éditeurs occidentaux dans le pays, et de présenter leurs expériences de ces problématiques.

Mohammed Bin Abdulaziz Al Shehhi, secrétaire du ministère de l'Économie des Émirats arabes unis explique que la région veut être un refuge et un abri pour les créateurs et les innovateurs. Ainsi, des sanctions sévères ont été mises en place pour tacler la contrefaçon avec des amendes allant de 10.000 à 500.000 dirhams (de 2700 € à 100.500 €), accompagnées de peine de prison de deux à neuf mois.

Autre preuve de l'avancée dans la protection du droit d'auteur, présentée par Mohamed Abdel Latif, président de l'Association des éditeurs arabes explique : « Les États-Unis ont récemment supprimé le nom de l'Arabie saoudite de la liste noire des pays coupables de piratage. Il y a maintenant une meilleure compréhension de l'importance de la propriété intellectuelle. » L'une des problématiques fortes est de savoir comment la loi de la Charia peut cohabiter avec les concepts modernes de droit d'auteur. Plusieurs universitaires estiment que la notion même est enracinée dans la culture islamique.

Au cours des deux jours de présentation, finalement, le débat sur le droit d'auteur aura tourné autour de la découverte d'un équilibre entre les droits d'un éditeur et ceux de l'auteur contrebalancé par le droit du public d'accéder au savoir. Évidemment, le piratage et le libre accès sont au centre de ces questionnements.

<http://www.actualitte.com>